

contrats de vente en bloc et en inaugurant le service direct au consommateur, les municipalités et les villes n'ayant des contrats que pour l'éclairage des rues. Telle a été l'orientation nouvelle de l'entreprise; elle a permis à la Commission d'adopter une ligne de conduite par laquelle elle pourrait dans la suite établir un tarif uniforme pour toutes les villes et tous les villages sans égard pour leur distance de la source d'approvisionnement et leur population clairsemée. L'expansion énorme de l'entreprise depuis 1933 indique l'importance de cette réorganisation. En 1933, le réseau desservait 65 cités, villes et villages; en 1944, 2,154 milles de circuit de lignes de transmission desservent 157 cités, villes et villages. Le revenu de l'entreprise augmente de \$820,107 en 1933 à plus de \$2,000,000 en 1944; les kilowatt-heures distribués passent de 16,928,294 en 1933 à 81,012,452 en 1944 et les immobilisations dans les réserves, de \$216,558 en 1933 à \$4,976,432 en 1944.

En 1942 le président de la Commission fit partie de la Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba chargée d'étudier la possibilité de l'électrification des fermes dans la province. Bien que les fermes soient espacées de plus d'un mille en moyenne au Manitoba, on a trouvé qu'il serait pratique de mettre le service électrique à la portée de 53,000 fermes. Dès que les matériaux furent disponibles, la construction commença à l'été de 1945 pour électrifier les fermes dans sept districts choisis comme régions expérimentales d'électrification rurale. Après avoir étudié les renseignements fournis par le projet expérimental, la Commission électrique sera en mesure de lancer le programme dans toute la province. En même temps la Commission construira des lignes pour desservir 200 villages.

La Commission exploite un système de chauffage central à la vapeur et une usine à gaz à Brandon, de même que des usines de secours à la vapeur dans toute la province.

L'entreprise s'adonne activement au commerce des appareils; elle en fait un service aux clients et une partie d'un programme destiné à faire croître le revenu en augmentant la consommation, ce qui en retour permettra à l'entreprise d'abaisser les tarifs.

**Saskatchewan.**—La Commission électrique de la Saskatchewan a été fondée en 1929 en vertu de la loi sur la commission de l'énergie (S.R.S., 1940, c. 33) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'énergie électrique, acquérir et mettre en valeur les emplacements hydrauliques, acquérir ou construire des usines thermiques et à l'huile, construire des lignes de transmission, acheter de l'énergie et faire des contrats avec les municipalités concernant la distribution de l'énergie.

Le réseau principal de la Commission irradie de son usine génératrice de Saskatoon. Il y a aussi à North Battleford et Swift Current des usines génératrices possédées et exploitées par la Commission. L'électricité est fournie en bloc aux corporations municipales, lesquelles possèdent et administrent leurs propres réseaux de distribution. Dans la ville de Battleford l'électricité est fournie en bloc par la Commission au moyen d'une ligne de transmission partant de l'usine de la Commission à North Battleford. Dans toutes les corporations municipales de son réseau (il y en a 203, y compris celles qui font partie de l'ancien réseau de la Prairie Power Company Limited), la Commission fournit l'électricité directement à environ 18,034 consommateurs particuliers et indirectement, à 16,341. En 1945, elle possède et exploite 2,262 milles de lignes de transmission, y compris celles qu'elle a obtenues de la Prairie Power Company Limited.

De 1929 à 1944, la Commission s'est portée acquéreur de certaines usines génératrices, et elle a construit et acheté des lignes de transmission ainsi que des